Rapport annuel de l'organisme

Bingo en salle avec gestionnaire de salle (Art. 119, 131 et 133 des Règles sur les bingos)

Renseignements sur l'organisme			
Nom de l'organisme			Numéro de dossier
			10-
Adresse (numéro, rue)	Ville	1	, Code postal
British and British British		A	
Période de validité de la licence Année Mois Jour Année Mo	is Jour	Année d'exploitation visée Année Mois Jour	Année Mois Jour
Author Word Vota	15 0001	Allinee Mois Godi	Autrice Mois Godi
Du au		Du au	
Identification de la salle			
Nom de la salle		Numéro de licence de l'organisme	
		LIC , , , , , , , , ,	
Adresse (numéro, rue)	Ville		Code postal
Renseignements sur le gestionnaire de salle Nom du gestionnaire		Numéro de licence du gestionnaire de salle	
Noni du gestionnaire			
		LIC	
Adresse (numéro, rue)	Ville		Code postal
Drofite prevenent du hinge			
Profits provenant du bingo			
1- Montant total reçu du gestionnaire de salle couvrant	l'année d'	exploitation visée (1)	
2 a) Frais et droits payés à la Régie pour l'année d'exp	loitation vi	sée	;
2 b) Total des taxes payées sur les honoraires versés a	u gestion	naire de salle	
pour l'année d'exploitation visée			,
2 c) Honoraires payés au comptable pour le rapport d'é	examen su	ır des informations financières	
autres que des états financiers, le cas échéant			
2 d) Contribution annuelle au Secrétariat du bingo			
Total des frais et droits payables		(2a + 2b + 2c + 2	2d)
3- Profits provenant du bingo de l'année d'exploitat	ion visée	(1 –	2)
4- Besoins de fonds annuels autorisés par la Régie (pro	ojets admi	ssibles)	
5- Surplus réalisé	(soustra	aire du montant de la ligne 3 le moind	dre
	du mo	ontant indiqué à la ligne 4 ou 100 000	\$)
¹⁾ Sur « base d'exercice » de l'année d'exploitation visée.			
Déclaration de la personne responsable du rapport			
☐ Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre	le préser	nt rapport et que les renseignements	qui y sont fournis sont
véridiques.			
		I	1 1
Nom et prénom (en lettres moulées)		Date : L	Année Mois Jour

IMPORTANT

Le rapport annuel, l'attestation sur l'utilisation des profits ainsi que les attestations des bénéficiaires ayant reçu en don un montant supérieur à 500 \$ doivent être transmis annuellement à la Régie dans les 120 jours qui suivent la date anniversaire de la délivrance de la licence ou, le cas échéant, la date d'expiration de celle-ci.

Régie des alcools, des courses et des jeux

bingo@racj.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 poste 82388 (Montréal) ou 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec) Site Internet : racj.gouv.qc.ca



Annexe A – Attestation sur l'utilisation des profits

Bingo en salle avec gestionnaire de salle

Nom l'orga	de anisme														
Num de de	éro ossier	10-					méro licence	L	IC						
Pério	de de vali	de de validité de la licence Année d'exploitation visée													
	Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
Du				au		1		Du				au		I	

Le titulaire d'une licence de bingo doit utiliser les profits provenant de l'activité du bingo aux fins de réaliser les projets pour lesquels sa licence lui a été délivrée ou a été maintenue selon l'échéancier prévu ou, à défaut d'échéancier, dans les 90 jours qui suivent la date anniversaire de la délivrance de sa licence ou, le cas échéant, la date d'expiration de celle-ci.

Date du paiement	Numéro	lles additionnelles. Bénéficiaire du paiement	Description des biens et services acquis	Montant	
Année Mois Jour du chèque		<u> </u>	Description des biens et services acquis et, le cas échéant, le bénéficiaire si ce dernier n'est pas le titulaire de la licence	du paiement	

Section 2 : Utilisation des profits pour la réalisation des projets concernant la remise de dons monétaires à des tiers bénéficiaires Note: Si le montant est supérieur à 500 \$, une attestation (un reçu) remplie par le bénéficiaire du don et indiquant le montant reçu, la date de sa réception et l'utilisation qui en est faite doit être jointe au présent rapport. Au besoin, veuillez utiliser des feuilles additionnelles. Bénéficiaire du paiement Date du paiement Description du projet Numéro Montant du paiement Total de la section 2 (veuillez reporter ce montant à la ligne 8 ci-dessous) \$ Solde des profits inutilisés 6- Profits provenant du bingo \$ (ligne 3 du rapport annuel de l'organisme) de l'année d'exploitation visée 7- Total de la section 1 \$ 8- Total de la section 2 \$ 9- Solde des profits inutilisés (1) (art. 134 des Règles sur les bingos) \$ (6 - 7 - 8)Note: Si un montant est indiqué à la ligne 9, précisez à quel moment et à quelles fins vous comptez utiliser le solde des profits (1) Vous devrez transmettre à la Régie des alcools, des courses et des jeux une nouvelle annexe A – Attestation sur l'utilisation des profits dans les 30 jours qui suivent l'utilisation complète du solde des profits inutilisés. Déclaration de la personne responsable de l'attestation

IMPORTANT

Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente attestation et que les renseignements qui y sont fournis sont

Si les besoins de fonds annuels autorisés par la Régie sont de 15 000 \$ ou plus, le présent rapport doit faire l'objet d'un rapport d'examen d'informations financières autre que des états financiers, préparé par un membre d'un ordre professionnel de comptables mentionné dans le Code des professions, suivant les normes de l'Institut canadien des comptables agréés établies dans le Manuel de l'I.C.C.A., notamment au chapitre 8500 (art. 131).

Ce rapport d'examen, accompagné du rapport annuel et de l'attestation sur l'utilisation des profits, doivent être transmis à la Régie dans les 120 jours qui suivent la date anniversaire de la délivrance de la licence ou, le cas échéant, la date d'expiration de celle-ci.

véridiques.

Nom et prénom (en lettres moulées)